S'TEAM TPE Formations

ZA La Grenouillère – 2 rue de l’Ecusset - 22240 FRÉHEL



**QUALIOPI - KESAKO ?**

La loi du 5 septembre 2018 instaure l’obligation de certification pour tous les prestataires proposant des actions de formation, de la formation par apprentissage, de la VAE et du bilan de compétences, intervenant sur le marché conventionnel (fonds publics et/ou fonds mutualisés/paritaires). Cette obligation se substitue au décret du 30 juin 2015 au 1er janvier 2022.

AFNOR Certification est accréditée (attestation d’accréditation n°5-0030, portée disponible sur le site www.cofrac.fr) pour réaliser la certification selon le Référentiel National Qualité (RNQ) QUALIOPI

Le Référentiel National Qualité (RNQ) QUALIOPI, publié via 2 décrets, comporte 7 critères répartis en 32 indicateurs. Ces indicateurs concernent en priorité les modalités de conception et de réalisation d’une prestation.

* [Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038565246&dateTexte=&categorieLien=id)
* [Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038565259&dateTexte=&categorieLien=id)

La certification Référentiel National Qualité (RNQ) QUALIOPI s’étend sur un cycle de 3 années composé d’un audit initial et d’un audit de surveillance à mi-parcours.

**Sept critères objectifs de certification**

La marque Qualiopi repose sur l’analyse des démarches et moyens mis en œuvre.
La reconnaissance du professionnalisme de l’organisme de formation s’appuie sur :

* Les conditions d’information du public
* L’identification précise des objectifs des prestations
* L’adaptation aux publics bénéficiaires
* L’adéquation des moyens pédagogiques
* La qualification et le développement des connaissances et compétences des personnels
* L’inscription et l’investissement du prestataire dans son environnement professionnel
* Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées

Ces sept critères sont associés à 32 indicateurs, dont dix sont spécifiques à l’apprentissage et/ou aux formations certifiantes.

**Pourquoi choisir un organisme de formation de la marque Qualiopi ?**

La marque Qualiopi, est un gage de confiance et une preuve reconnue de la qualité de votre centre de formation **S’TEAM TPE FORMATIONS**.

🕿02 96 81 06 84 ✆06 82 32 24 40 🖳contact@steamtpe.fr – www.steamtpe-22.fr

Déclaration d’activité enregistrée sous le numéro 53220895422 auprès du préfet de région de BRETAGNE

SARL au capital de 10 000 € - RCS Saint Malo 844 097 253 00018 – Code APE 8219Z – N°TVA FR 71 844 097 253